

Règlement Particulier

SOUS RESERVE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

ARTICLE 1 - DEFINITION

La Fédération Française de Motocyclisme organise, avec les moyens mis à sa disposition par l'Automobile Club de l'Ouest, Motors Events et le Moto Club de Nevers et de la Nièvre, **trois épreuves 100% Féminines : la WOMEN'S CUP :**

- **Le Mans, les 14 et 15 Avril (24H du Mans)**
- **Lédenon, les 13 et 14 Mai (WERC)**
- **Magny-Cours, les 2 et 3 Juin (12H de Magny-cours)**

Ces épreuves réservées aux concurrentes féminines sont organisées conformément **aux Règles Générales pour les épreuves vitesse de la FFM 2017** et en fonction de ce Règlement Particulier.

Les machines éligibles pour participer sont :

- Classe 600cc : 600cc (4 cylindres) et 675cc (3 cylindres).
- Classe 1000cc : au-dessus de 675cc et jusqu'à 1000cc (3 et 4 cylindres), et 1200cc (bi cylindre).
- Roadster ou sportives acceptées (sous réserve d'éligibilité au Règlement Technique du Promo Découverte).

ARTICLE 2 - CONCURRENTS

A / LICENCE

Pourront disputer cette épreuve réservée aux concurrentes féminines, les pilotes de toute nationalité, détentrices d'une licence NCO (au tarif de 270€) délivrée par la FFM et valable pour l'année en cours.

La participation à cette épreuve pourra également se faire avec une licence « LJA 2 » de la FFM, disponible sur le site internet fédéral en suivant le lien ci-dessous au tarif de 100 € et ce sous réserve de l'accord de l'organisateur :

<http://www.ffmoto.org/journee-licence>

Il est demandé aux concurrentes de justifier d'au moins un roulage ou stage sur circuit (quel qu'il soit) pour participer à cette course.

B/ INSCRIPTION

Les concurrentes faisant la totalité des épreuves auront la possibilité de s'engager dès l'ouverture des inscriptions le mercredi 25 janvier 2017 à 14h par internet via le site : <https://ffm.engage-sports.com/>

Les priorités seront déterminées par la date de réception à la FFM des demandes d'engagements valides (dûment complétées et accompagnées du mode de règlement choisi, à savoir CB ou chèque).

Les pilotes désirant faire une ou deux courses auront la possibilité de s'engager dès le 1^{er} Février 2017.

Si les créneaux horaires disponibles pour la catégorie sont complets, les engagements qui continueraient à arriver seront mis en liste d'attente. En cas de désistement, les places devenues disponibles seront proposées aux pilotes figurant sur cette liste dans l'ordre de réception de leur demande d'engagement.

Les engagements seront clos impérativement 30 JOURS avant la date de chaque manifestation. Les chèques d'engagement seront mis en banque à la date de clôture des engagements.

Passé ce délai et pour autant qu'il reste des places disponibles, les engagements ne pourront se faire que par le site Internet et le paiement ne pourra alors être fait que par carte bancaire avec une majoration de 30€.

C/ ENGAGEMENT

Le tarif d'engagement est de 180€ et comprend :

- 1 laissez-passer pour le pilote et 3 pour les accompagnateurs.
- 1 pass véhicule de tourisme
- 1 pass véhicule type camionnette ou camping-car dans le Paddock réservée à la Women's Cup

Pour les pilotes qui se seront inscrites et auront effectivement participé aux roulages organisés par la FFM sur les circuits Bugatti, Ledenon et Magny-Cours, un remboursement de 30€ sera consenti sur l'engagement à la Women's Cup, une fois par an et par pilote.

D/ NOMBRE DE PILOTES ADMIS

Le nombre de pilotes admises à disputer chacune des épreuves de classement est limité à :

- 88 pour le Mans
- 42 pour Ledenon
- 44 pour Magny-Cours

E/ EQUIPEMENT PILOTE

La pilote devra se présenter au contrôle technique muni de :

- sa combinaison de cuir 1 pièce (attention doublure synthétique interdite, sauf port d'un sous vêtement complet en coton, Nomex ou soie) ;
- ses gants en cuir en bon état;
- sa protection dorsale répondant à la norme EN 1621-2 ;
- son casque intégral à la norme ECE 22/05 ou aux normes FIM.

ARTICLE 3 – DEROULEMENT DES EPREUVES

A/ VERIFICATIONS

Vérifications Administratives et Techniques:

Les dates et horaires des vérifications administratives et techniques vous seront communiqués ultérieurement.

B/ BRIEFING

Un briefing obligatoire pour toutes les pilotes sera organisé par un Directeur de Course sur chaque épreuve et **la présence des pilotes est obligatoire.**

C/ HORAIRES

Les horaires sont fixés dans les règles particulières de chaque épreuve.

D/ CHRONOMETRAGE

Le chronométrage des machines se fera par un système de transpondeurs mis à disposition par le service chronométrage de la manifestation en échange d'une caution. Le transpondeur devra obligatoirement être fixé sur un support adapté vendu sur place si vous n'en possédez pas.

Retour obligatoire du transpondeur dans l'heure qui suit l'arrivée de la course.

ARTICLE 4 - CLASSEMENTS

L'affichage des classements aura lieu sur le panneau d'affichage officiel.

Des coupes seront remises sur le podium d'arrivée immédiatement après l'arrivée aux trois premières classées des catégories suivantes :

- Classe 600cc
- Classe 1000cc

ARTICLE 5 – OFFICIELS

Le Directeur de Course, le Directeur de Course Adjoint, Directeur de Course Stagiaire, les Commissaires Techniques et les Chronométreurs sont désignés par la FFM.

ARTICLE 6 - VISA/ASSURANCES

Les manifestations sont assurées conformément aux prescriptions en vigueur auprès de la société d'assurance couvrant celles-ci.

Article 7 - RESPONSABILITES

Il est rappelé aux concurrentes que leur matériel sera placé sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Elles doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Il est interdit aux concurrentes et autres utilisateurs du Paddock de planter tout objet métallique dans les surfaces bitumées tels que piquets, pointes...

En cas de non-respect, une pénalité sportive ou financière pourra être appliquée.

Aucun ravitaillement ne pourra avoir lieu dans les stands, ce qui signifie qu'aucun stockage, transvasement, ne sont autorisés dans les stands et sur la piste.

Article 8 - REGLEMENT TECHNIQUE DE LA WOMEN'S CUP

Le Règlement Technique de la Women's Cup est identique à celui du Promo Découverte, à l'exception de la partie concernant les pneumatiques, ces derniers étant laissés libres. Les plaques de numéros seront blanches mat.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Selon décret n°2006-1386 du 15/11/2006, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer dans les lieux assignés à un usage collectif : les Stands, la zone de signalisation, la zone de ravitaillement, le Paddock (Working Paddock ET Support Paddock).

Il est strictement interdit d'utiliser la piste ou ses abords immédiats avec quelque engin que ce soit, en dehors des essais et des courses.

Toute publicité et/ou affichage, a caractère publicitaire ou promotionnel dans et sur les stands des concurrents, sont formellement interdits excepté sur le panneau situe au dessus du rideau de leur(s) stand(s).